

REGLEMENT DU JEU PROFIL PLUS HANKOOK 3 décembre 2020-17 janvier 2021

Article 1 : Présentation de la société organisatrice

La société Profil Plus, basée au 19 bis avenue Leon Gambetta 92120 Montrouge, SAS au Capital de 828 000 Euros, RCS Nanterre 499 208 361, organise une animation de ventes. Elle se déroulera du 3 décembre 2020 au 17 janvier 2021 dans les points de vente participants de l'enseigne « Profil Plus ».

Article 2 : Modalités de participation

Le jeu est ouvert à toute personne physique, résidant en France Métropolitaine, Corse comprise hors DOM TOM (sous réserve d'autorisation parentale pour les mineurs). Ne peuvent participer au jeu, le personnel et les familles des sociétés Profil Plus et les membres de leur famille ainsi que toute personne ayant participé directement ou indirectement à la conception, à la réalisation et à la gestion de cette opération.

Article 3 : Principe du jeu

3.1 : Prime directe :

Remise immédiate en fonction du diamètre des pneus HANKOOK tourisme ou 4x4 acheté montés et équilibrés dans un des centres PROFIL PLUS participant à l'opération, limitée aux 4500 premiers clients :

- Pneus 15 pouces : remise immédiate d'un montant TTC de 5€ par pneu
- Pneus 16 pouces : remise immédiate d'un montant TTC de 7.5€ par pneu
- Pneus 17 pouces : remise immédiate d'un montant TTC de 10€ par pneu
- Pneus 18 pouces : remise immédiate d'un montant TTC de 12.5€ par pneu
- Pneus 19 pouces et + : remise immédiate d'un montant TTC de 15€ par pneu

3.2 : Jeu par tirage au sort avec obligation d'achat :

Cette opération avec obligation d'achat permet de participer à un tirage au sort en ayant acheté des pneumatiques HANKOOK à partir de 15 pouces dans les gammes tourisme ou 4x4 montés et équilibrés dans l'un des points de vente Profil Plus entre le 3 décembre 2020 et le 17 janvier 2021. Une seule participation est autorisée par personne et par foyer (même nom, même adresse). Toute participation au-delà d'une sera considérée comme nulle et non avenue.

1 lot est mis en jeu : 1 voiture, d'une valeur unitaire de 13000 € TTC

Article 4 : Lots

Le tirage au sort sera effectué par un agent de depotjeux et déposé chez un huissier à la fin de l'opération. Il ne sera attribué qu'une seule dotation par foyer pour le tirage au sort.

Article 5 : Responsabilités

La société organisatrice ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure, elle était amenée à annuler la présente opération, la prolonger ou en modifier les conditions. Sa responsabilité ne pourra être engagée et aucune indemnité de quelque nature que ce soit ne saurait être versée aux participants.

Article 6 : Acceptation du règlement

La participation à cette opération implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement déposé via [depotjeux](#) auprès de l'étude de Maître Doniol située 8 Rue Souilly - 77410 Claye Souilly, huissier de justice. Le règlement peut être consulté ou obtenu sur simple demande en magasin ou sur le site de Profil Plus [profilplus.fr](#)

Toutes les difficultés pratiques d'application ou d'interprétation seront tranchées souverainement par les organisateurs.

Article 7 : Echange

Le prix ne pourra être échangé, ni contre un autre prix, ni contre sa valeur en espèces. Dans le cas où un fournisseur modifierait le lot mis en jeu, la responsabilité de la société organisatrice ne saurait être engagée de ce fait. Toutefois la société organisatrice s'efforcera de la remplacer par un lot équivalent de valeur égale ou supérieure.

Article 8 : Informatique et libertés

Les coordonnées des participants collectées à cette occasion serviront uniquement pour les besoins de la présente opération. Elles seront traitées conformément à la Loi 78-17 du 6 janvier 1978 et des textes subséquents, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification ou de radiation des informations le concernant en s'adressant à Profil Plus 19 bis avenue Léon Gambetta 92120 Montrouge. Le remboursement des frais de demande de rectification et de suppression des données se fera sur la base d'une lettre simple de moins de 20 grammes affranchie au tarif économique

Dans le cadre du Jeu, la Société Organisatrice, en sa qualité de responsable de traitement, collecte et traite certaines données personnelles du Participant, pendant toute la durée du jeu, telles que ses nom, prénom, pseudonyme et adresse e-mail (ci-après dénommées ensemble, les « Données Personnelles »).

Pour l'organisation du Jeu et aux seules fins de la prise de contact avec le Gagnant, la Société Organisatrice aura accès aux coordonnées personnelles des Participants, du Gagnant et du Bénéficiaire. Conformément à sa politique de confidentialité https://www.profilplus.fr/politique_confidentialite.pdf, la société organisatrice pourra communiquer les données personnelles de chaque participant aux autorités judiciaires afin de répondre à une injonction ou autre demande de telles autorités.

Article 9 : Frais de participation

Aucun frais de participation à l'opération ne seront appliqués auprès du consommateur, la participation se faisant en direct pendant l'achat. Aucun frais d'accès à Internet ou de coûts de communication téléphonique engagés par le Participant ne seront remboursés par l'organisateur.

Article 10 : Règlement

Le règlement complet de cette opération est disponible sur simple demande écrite à l'adresse du jeu Profil Plus « Jeu PROFIL PLUS HANKOOK » – 19 bis avenue Leon Gambetta - 92120 Montrouge. Les timbres liés à la demande écrite d'une copie du règlement seront remboursés au tarif lent sur simple demande.

Le présent règlement est soumis à la loi française. Pour être prises en compte, les éventuelles contestations relatives au Jeu doivent être formulées sur demande écrite à l'adresse de la société organisatrice indiquée à l'article. Et au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la date limite de participation au Jeu tel qu'indiqué au présent règlement. En cas de désaccord persistant sur l'application ou l'interprétation du présent règlement, et à défaut d'accord amiable, tout litige sera soumis au tribunal ayant droit, auquel compétence exclusive est attribuée.

Article 11 - Litiges – Médiation consommation

Le présent règlement est soumis au droit français.

Les parties s'efforceront de résoudre à l'amiable les litiges qui pourraient surgir entre elles relatifs aux présentes conditions.

Le participant consommateur est informé par PROFIL PLUS qu'il a la possibilité de soumettre le litige l'opposant à PROFIL PLUS à un médiateur de la consommation. PROFIL PLUS informe le participant consommateur qu'elle est en cours d'ouverture de compte auprès d'un médiateur. Le présent règlement sera mis à jour dès que le service sera fonctionnel. Avant de saisir le médiateur, le participant s'engage à adresser directement sa réclamation, par écrit, à PROFIL PLUS.

Le médiateur Médicys peut être saisi par le consommateur :

- Soit en ligne à www.medicys-conso.fr
- Soit par voie postale à Médicys 73 boulevard de Clichy 75009 Paris